



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :  
D\_2022\_13\_5

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 06 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 01 Juillet 2022

Présents : 13

**Présents** : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, BONNAMY Jordane, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, GUISNET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal, LARPE Pascal

Votants : 13

**Absent(s)** : BRISSEAUD Philippe, LABUSSIÈRE Patricia

**Objet : Convention pour la  
défense incendie à "La  
Chapuze"**

**Secrétaire de Séance** : Jordane BONNAMY

Madame le Maire rappelle qu'une défense incendie doit être installée sur le terrain privé de Monsieur BERGERO à "La Chapuze" commune de TORSAC.

Cette défense incendie est destinée à assurer la protection des bâtiments agricoles, mais également de l'ensemble du village de "La Chapuze".

L'achat de la bâche incendie et de l'ensemble des matériaux nécessaires à son installation est financé par la commune.

En contrepartie, Monsieur BERGERO est chargé des travaux d'installation (terrassment, pose de la bâche incendie, clôture et signalisation), de l'entretien..

A cet effet, une convention va être passée entre la commune et Monsieur BERGERO pour définir des obligations de chacun.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD

Emis le 06/07/2022, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le **8 JUIL. 2022**  
Publié sur le site www.torsac.fr le **8 JUIL. 2022**

